



La peste porcine africaine : mesures prises et à venir en Europe et en Belgique, *partim* sangliers

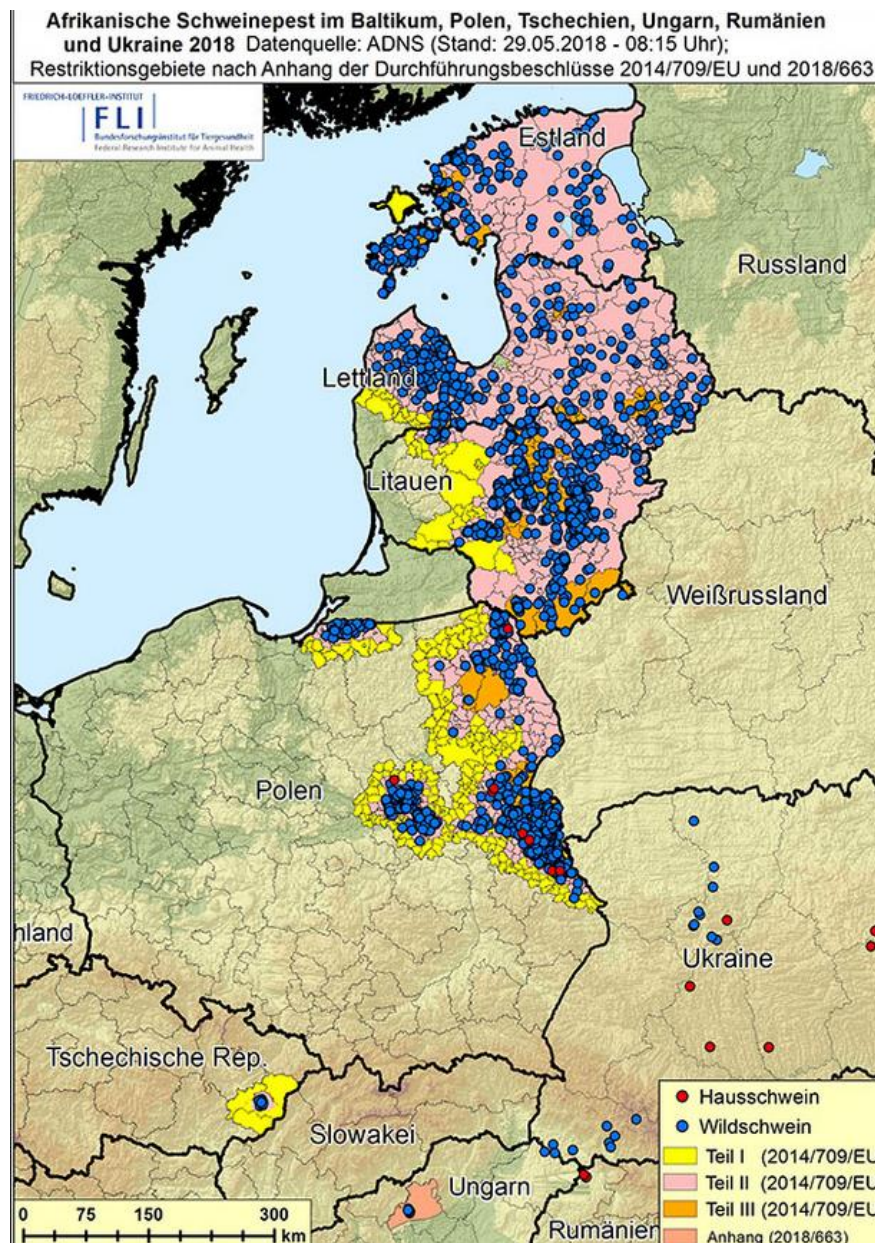


Assemblée Sectorielle Porcs - Gembloux - le 5 juin 2018

1.1. PPA chez le Sanglier – situation dans l'UE



ADNS
29/05/2018



1.1. PPA chez le Sanglier – situation dans l'UE



Pays baltes et Pologne : 2014



Deux hypothèses de départ (K. Depner, 2018)

H1 - **La PPA va rapidement s'éteindre** au sein d'une population de sangliers infectée (taux de mortalité élevé)

H2 - **La PPA va se propager rapidement vers l'ouest** puisque la population de sangliers infectée va infecter la population voisine naïve (sous-population), engendrant des épidémies par vagues

2 hypothèses qui se sont révélées fausses



Leçons apprises en 4 ans (K. Depner, 2018)

Dans les sous-populations de sangliers :

- La PPA ne disparaît pas
- La PPA ne se propage pas rapidement : **1 à 2 Km/mois**
- Prévalence faible (<5%) nbre de malades / nbre d'individus constituant la population
- Taux de mortalité initiale faible (<5%) nbre de morts / nbre d'individus constituant la population
- Taux de létalité élevé (>90%) nbre de morts / nbre de malades..
- Pas uniquement un processus "densité-dépendant"

- **La PPA n'est pas une maladie hautement contagieuse**
- **La PPA chez le sanglier est une maladie liée à l'habitat**
- **La PPA est une maladie "lente"**
- **Malgré les mesures de biosécurité, le facteur humain reste un facteur important de transmission**



1.2. PPA chez le Sanglier – plans de lutte dans l'UE



1

2

3

4

5

6

	Chasses sélectives	Elimination des sangliers trouvés morts	Interdiction du nourrissage	Autorisation d'appâtage	Chasses en battue	Autres mesures
Estonie	OUI, 50 % des subad et ad tirés doivent être des femelles (décret)	OUI depuis sept 2014	OUI	OUI	interdites en oct 2014 autorisées depuis sept 2015	50 % des sgl tirés doivent être des marcassins (décret)
Lettonie	OUI	OUI depuis juin 2014	OUI	OUI	autorisées sauf dans la zone tampon	
Lituanie	OUI	OUI depuis févr 2014	OUI, toute l'année	OUI	autorisées oct-févr. Chasses organisées pour éviter déplacements	
Rép tchèque	Chasse intensifiée sauf en ZI	OUI depuis juin 2017	OUI en ZI	OUI	interdites en ZI snippets depuis 2017	Clôtures électriques trapping, biosécurité
Roumanie	OUI, quotas imposés (décret)	OUI depuis 2016	OUI	OUI	interdites depuis 2016	

1.2. PPA chez le Sanglier – plans de lutte dans l'UE

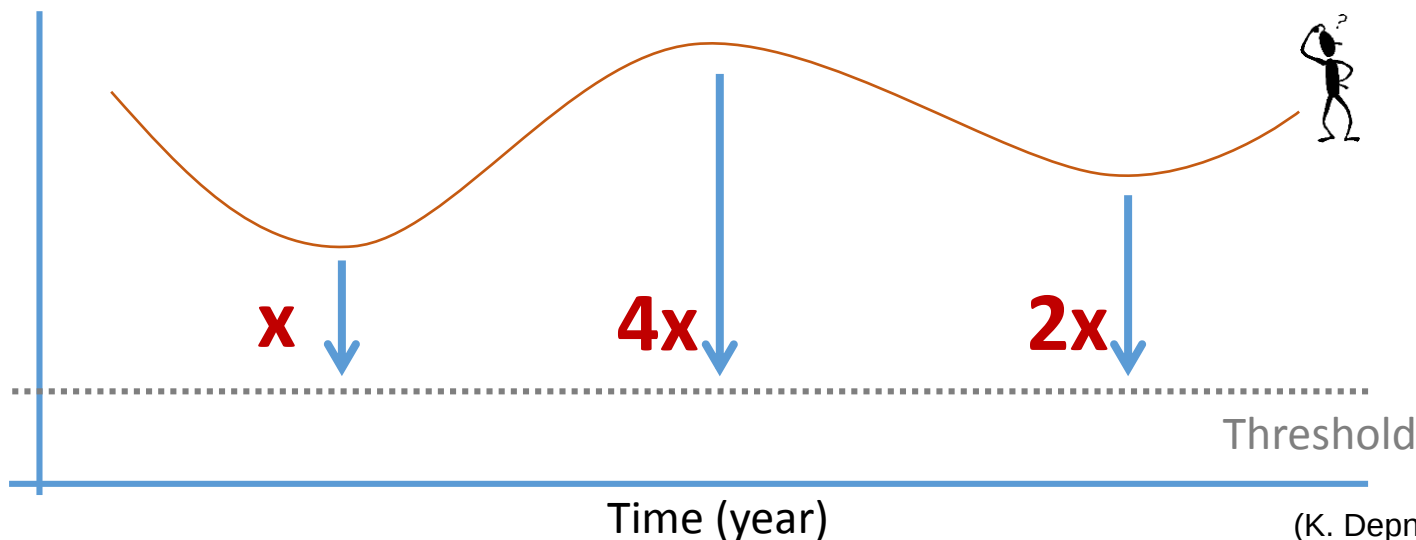


1

Chasses sélectives pour diminuer les densités dans une zone donnée

*Comment déterminer une densité seuil
sous laquelle une infection disparaît ?*

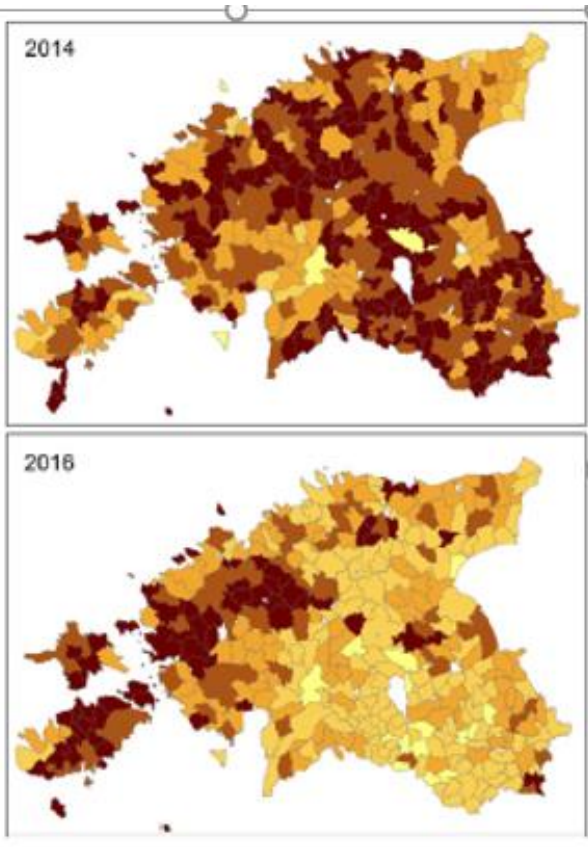
WB density



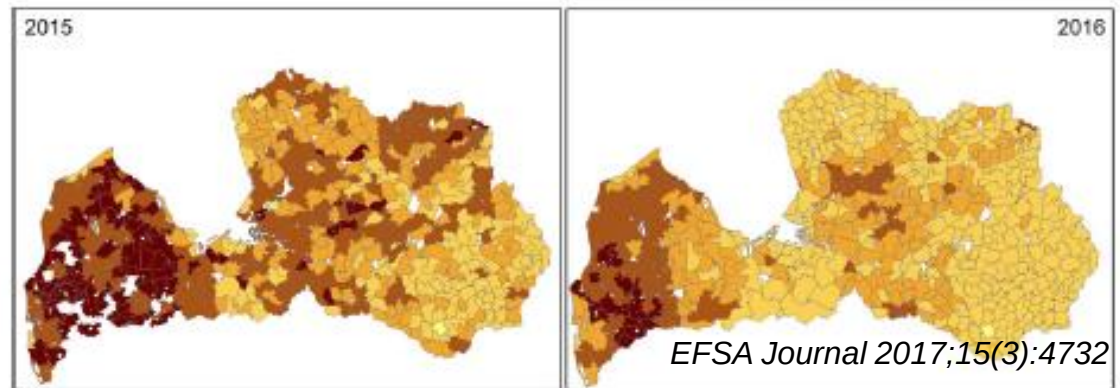
(K. Depner, 2018)

- même si on détermine une densité seuil (ex.1 sgl/Km²), la densité de sangliers reste difficile à déterminer dans une zone donnée
- ces densités varient en fonction de : habitat/saisons/nourrissage/techniques de chasse
- la transmission de la PPA n'est pas 100 % « densité-dépendante »

1.2. PPA chez le Sanglier – plans de lutte dans l'UE



WB density - ESTONIE - ind/10 Km²



WB density - LETTONIE - ind/10 Km²

Wild boar density, ind./10 km²



Les efforts pour diminuer les densités de sangliers en Europe doivent être entrepris sur le long terme et pas en urgence lors d'une épidémie. La problématique dépasse largement le sujet de la PPA.

1.2. PPA chez le Sanglier – plans de lutte dans l'UE



2 Elimination des sangliers infectés trouvés morts

Survie du virus de la PPA :

- plusieurs semaines dans les carcasses (sang séché : 15 semaines)
- plusieurs semaines au niveau du sol en contact avec la carcasse
- survie augmentée si basse température et humidité



L'élimination rapide des sangliers trouvés morts est une mesure prioritaire



2

Elimination des sangliers infectés trouvés morts

ROYAL SOCIETY
OPEN SCIENCE

rsos.royalsocietypublishing.org

Research



Cite this article: Probst C, Globig A, Knoll B, Conraths FJ, Depner K. 2017 Behaviour of free ranging wild boar towards their dead fellows: potential implications for the transmission of African swine fever. *R. Soc. open sci.* 4: 170054. <http://dx.doi.org/10.1098/rsos.170054>

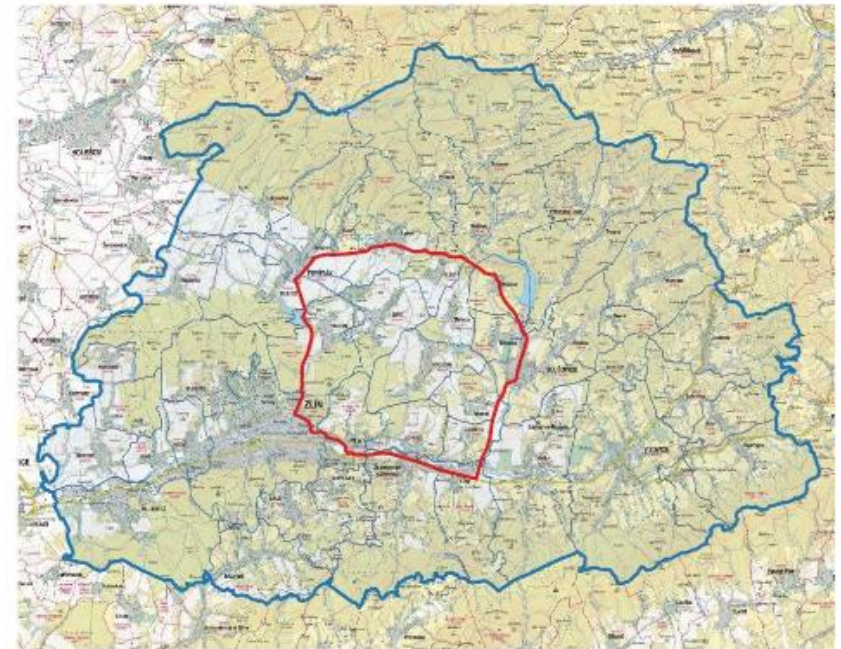
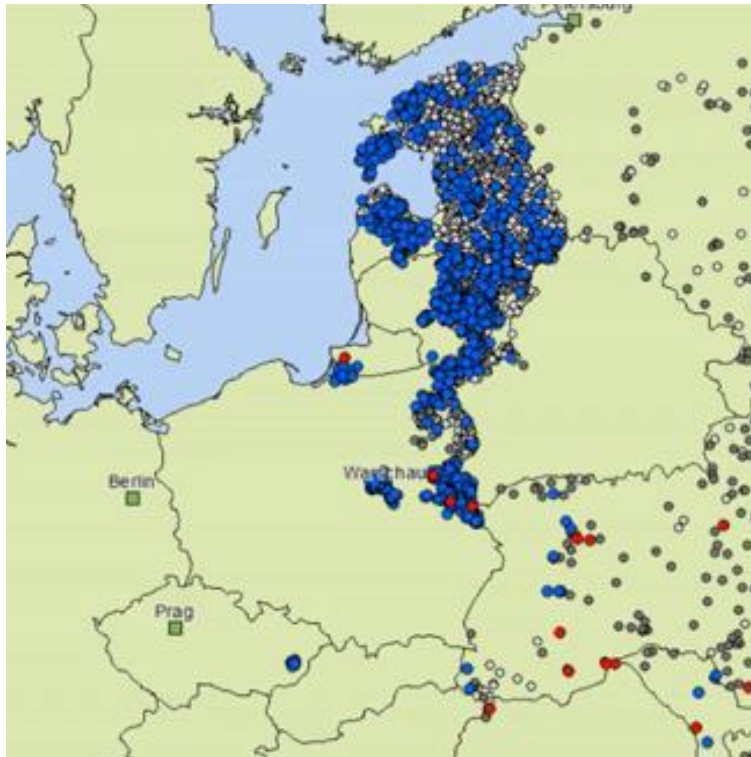
Behaviour of free ranging
wild boar towards their
dead fellows: potential
implications for the
transmission of African
swine fever

Carolina Probst¹, Anja Globig¹, Bent Knoll², Franz J. Conraths¹ and Klaus Depner¹

1.3. PPA chez le Sanglier - République tchèque



reconnue actuellement comme un pays « modèle » en terme de gestion de la PPA en faune sauvage



Premier cas en faune sauvage le 21/06/2017

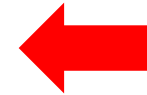
District de Zlin déclaré Zone infectée (1034 Km², 37 communes, 89 zones de chasse)

Aucun foyer domestique jusqu'à présent

1.3. PPA chez le Sanglier - République tchèque



- zone infectée clôturée et utilisation de répulsifs
- nourrissage interdit, appâtage autorisé en ZI
- chasse individuelle en ZI (chasseurs formés et snippers) et piégeage
- tous les sangliers tirés en ZI sont évacués vers le clos d'équarissage
- incitants financiers en ZI :
 - sanglier tiré : 310 € (adulte) et 155 € (< 50 Kg)
 - sanglier trouvé mort : 194 €
- surveillance passive augmentée sur tout le territoire
- chasse intensive hors ZI
- règles de biosécurité strictes
 - pendant les activités de chasse
 - lors de la gestion des sangliers trouvés morts



1.3. PPA chez le Sanglier - République tchèque



State Veterinary Administration of the Czech Republic

Electric fence installed around the high-risk zone



CT 24

<http://www.africkymorprasat.cz>



1.3. PPA chez le Sanglier - République tchèque



State Veterinary Administration of the Czech Republic

Collection of wild boars hunted by Police



P. Satrňan, Sofia, 2018

¹³
A. Linden - 5 juin 2018



2. Situation en Belgique et plan de lutte PPA



Plan de lutte commun contre PPC/PPA chez les sangliers

AFSCA Cellule de crise + régions

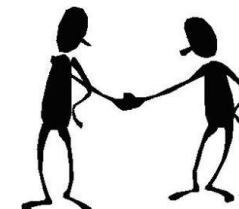
1. Cadre général et biosécurité
2. Diagnostic
3. Surveillance des sangliers « en temps de paix »
4. Plan d'action en cas de crise



1. CADRE GENERAL ET BIOSECURITE

1.1. Bases légales

1.2. Structures impliquées



- Régions : SPW (DNF, DEMNA, Dpt de l'Agriculture DGO3), ANB, IBGE
- AFSCA et Unités Locales de Contrôle
- **Groupe de travail de crise**
- Laboratoires : Sciensano (LNR) et ARSIA
- ULiege : Dpt des Maladies infectieuses et Dpt de Morphologie et Pathologie
- Pôle ruralité, section chasse
- Groupe d'experts
- Autorités locales : services municipaux et police
- Rendac : clos d'équarissage (site of Denderleeuw)



1.3. Outils de communication

- Conférences ciblées
- Sites internet
- Brochures (AFSCA, SPW, ASF STOP COST Action)



Biosécurité : ensemble des mesures de gestion permettant de prévenir ou réduire le risque d'introduction, d'établissement et de propagation des agents pathogènes dans, à partir de et à l'intérieur d'une population animale.

- Biosécurité externe : réduction du risque d'entrée des agents pathogènes
- Biosécurité interne : réduction du risque d'établissement et de propagation des agents pathogènes dans l'élevage

Première mesure de biosécurité à respecter



Ne pas pénétrer dans une porcherie ou entrer en contact avec des porcs dans les 72 h qui suivent un contact avec un sanglier.

Points importants à connaître sur le virus de la PPA :

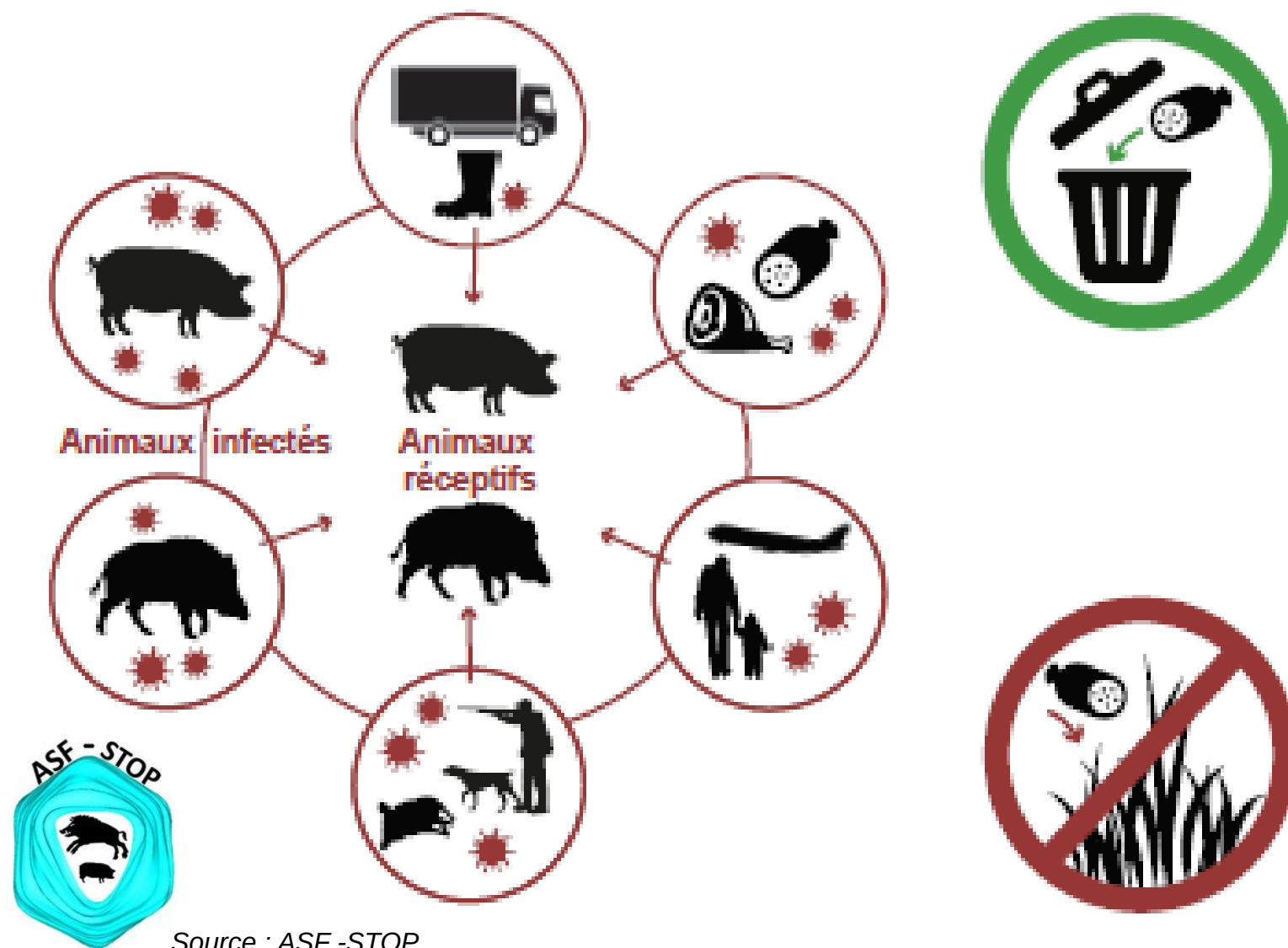
- pas dangereux pour l'homme
- concerne uniquement les suidés domestiques et sauvages
- se transmet principalement par ingestion (voie directe et indirecte)
- survit des mois dans le milieu extérieur (dans diverses matrices)
- survit des années dans de la viande congelée

Matrice	Temps de survie du virus de la PPA
Viande avec et sans os et viande hachée	105 jours
Viande salée	182 jours
Viande cuite (minimum de 30 min à 70 °C)	0
Viande séchée	300 jours
Viande fumée et désossée	30 jours
Viande congelée	1000 jours
Viande réfrigérée	110 jours
Abats	105 jours
Peau / graisse (même séchée)	300 jours
Sang conservé à 4 °C	18 mois
Fèces à température ambiante	11 jours
Sang putréfié	15 semaines
Porcs contaminés	1 mois

Les durées indiquées reflètent la durée maximale connue ou estimée et dépendent fortement de la température et de l'humidité.

FAO, 2017

Principaux modes de propagation du virus de la PPA





PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES :

- Ne ramener aucune denrée alimentaire (viande / charcuterie) des régions touchées.
- Interdiction de nourrir les porcs domestiques et les sangliers avec des déchets de cuisine.
- Jeter tous les restes de repas dans des poubelles fermées.
- Chasse dans des pays touchés par la PPA : respecter strictement les mesures d'hygiène (nettoyage des vêtements et des armes de chasse). Ne rapporter aucun trophée.



SANG !!!

Le virus de la PPA est très résistant sur différents supports



bottes



22

A. Linden - 5 juin 2018



2. DIAGNOSTIC

Profil du cas suspect (sur le terrain) et du cas confirmé (analyses de labo)



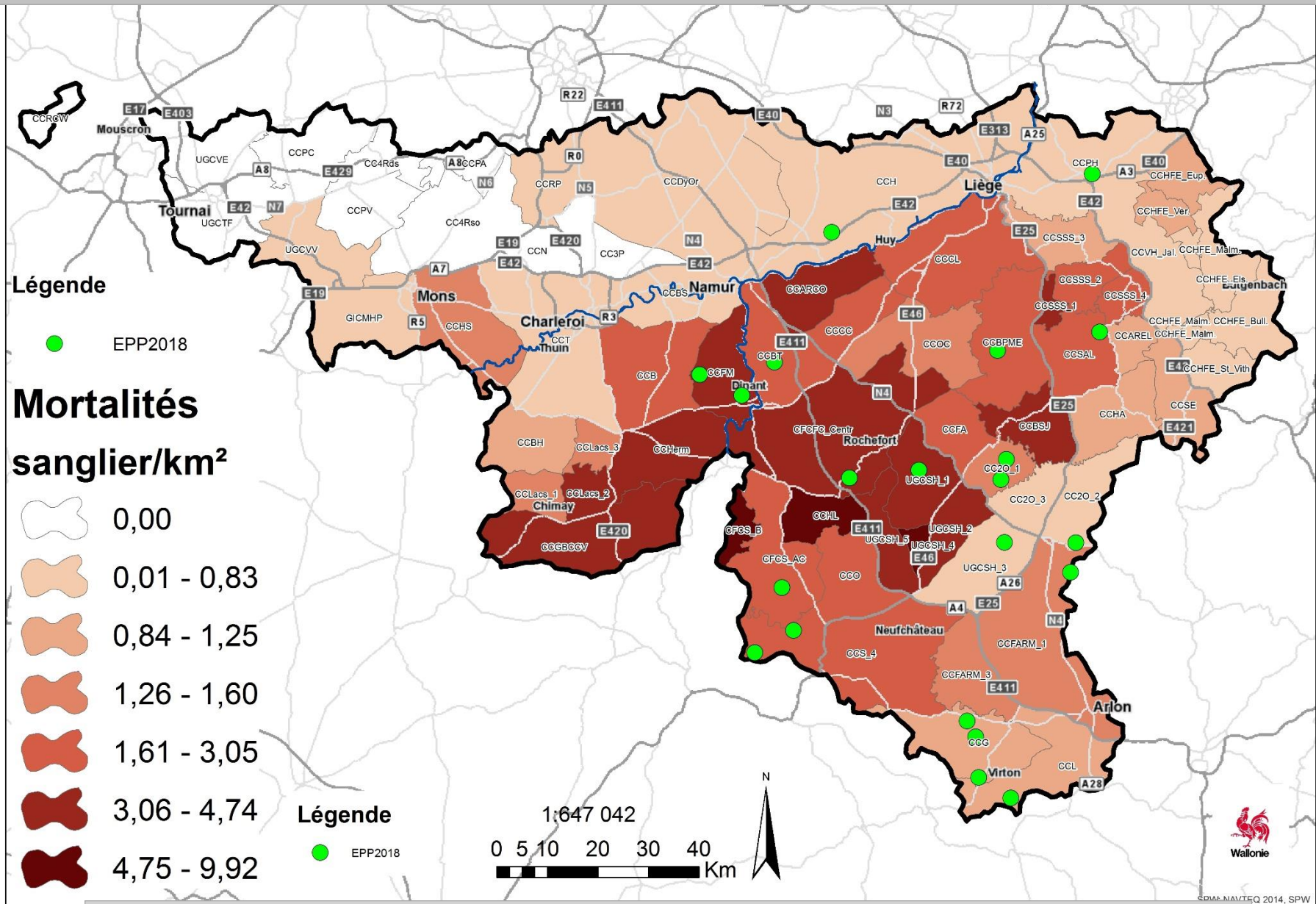


3. SURVEILLANCE CHEZ LES SANGLIERS

pour « être prêt en temps de paix », il faut :

- des données d'interface sangliers / porcs plein air (RW)
- des programmes de surveillance active bien rodés
- **une vigilance accrue en surveillance passive !!!**

→ Données d'interface sangliers / porcs plein air (DEMNA)



Sangliers : densités de prélèvements saison de chasse 2015-2016 (n/Km²) A. Licoppe (DEMNA, SPW)
 Porcs plein air : ● localisation des élevages (données 2012)

→ Programmes de surveillance active bien rodés (Réseau de surveillance)

Surveillance active en Wallonie : ~ 700 sangliers analysés en saison de chasse

études ciblées	-récurrentes : PPC, Aujeszky, tuberculose, trichines
	-ponctuelles : PPA, brucellose, hépatite E, SBV, PRRS

→ Vigilance accrue
en surveillance passive



L'élimination rapide des sangliers trouvés morts est une mesure prioritaire car le virus de la PPA survit plusieurs semaines dans les carcasses (survie augmentée si basse température et humidité) ainsi que dans l'environnement proche de la carcasse. Même si une carcasse en état de décomposition avancée est découverte, les analyses sont possibles



CONTROL OF AFRICAN SWINE FEVER IN THE EU

The key role of hunters

Hunters can make the difference - for better or worse - as they may increase or reduce the spread of the disease.



→ Vigilance accrue
en surveillance passive



Objectif : détecter le plus rapidement possible un (des) sanglier(s) mort(s)

Qui : chasseurs (dont les PF), agents DNF, gardes particuliers

Comment : démarche proactive en forêt (+++)

- 
- A black arrow pointing downwards, positioned to the left of the list.
- Détection de cadavre(s) de sanglier
 - Déclaration immédiate par le découvreur (call center SPW 1718)
 - Transport du cadavre par un agent du DNF (bâche, gants, règles de biosécurité) à la FMV
 - Prise en charge par le Réseau de surveillance à la FMV

A photograph showing a body lying on a grassy field, completely covered by a bright blue tarp. The tarp is secured at the head and foot ends. A person's leg and foot in a black boot are visible on the left side of the frame. The background is a lush green field with some yellow wildflowers.

Gestion du (des) cadavres par des agents du DNF

Traçabilité et Règles de biosécurité strictes



Transfert à la Faculté de Médecine vétérinaire (Sart Tilman)
Infos sur le site faunesauvage.be

Prise en charge par le Réseau de surveillance et envoi des
prélèvements au laboratoire de référence



Définition du cas suspect



Prélèvements ciblés



Envoi immédiat au LNR (Sciensano)





4. PLAN D'ACTION SI CAS CONFIRME(S)



Dès l'instant où un premier cas de PPA sera confirmé chez un (des) sanglier(s) en Belgique, une zone infectée sera délimitée et plus aucun sanglier ne pourra en sortir. Ils seront obligatoirement prélevés sur le site de découverte en appliquant des règles de biosécurité strictes puis évacués vers le clos d'équarrissage



4. PLAN D'ACTION SI CAS CONFIRME(S)

4.1. Mesures minimales imposées chez les sangliers par la législation européenne (Directive 2002/60/CE) - Articles 15 et 16

4.2. Approche pratique de la gestion d'une crise PPA chez des sangliers en Wallonie

- **Communication** (milieux VT, cynégétique (PF) et agricole, grand public)
- **Délimitation d'une Zone Infectée (ZI)**
- **Mesures concernant la ZI**
- **Mesures cynégétiques**

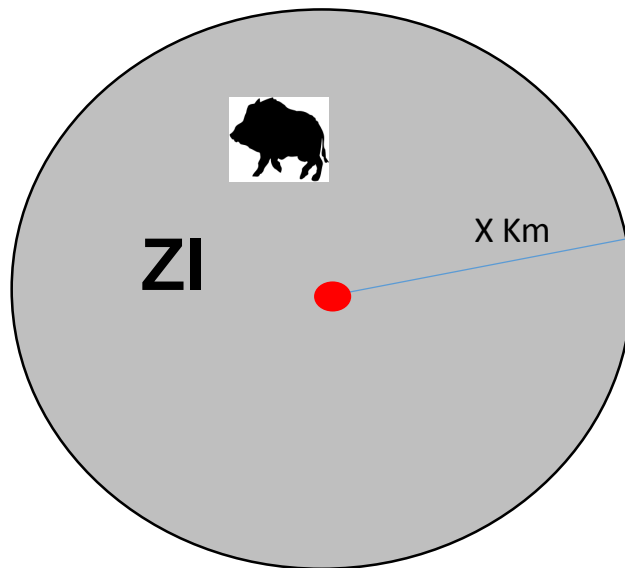


4 - PLAN D'ACTION SI CAS CONFIRME(S)

➤ Communication

➤ Délimitation d'une Zone Infectée (ZI) obligatoire (90 Jours pour transmettre rapport à la Commission européenne)

- Cas confirmé(s) de PPA sur un (des) sanglier(s): date et coordonnées GPS



Délimitation ZI : tenir compte

- des résultats de la courbe épidémique
- de la répartition géographique de la maladie
- de la population de sgl dans la zone
- des massifs forestiers
- des barrières naturelles et artificielles (routes)

Limites de la ZI seront définies par le groupe de travail de crise dès que le 1^{er} cas de PPA sera confirmé sur un (des) sanglier(s)



4 - PLAN D'ACTION SI CAS CONFIRME(S)

- Communication
- Délimitation ZI
- **Mesures en ZI**

- arrêt du nourrissage et de toute activité de chasse
- interdiction de circulation et de toute activité en forêt
- recherche active des sangliers morts pour analyse puis évacuation
- création d'un centre de collecte
- analyse systématique de TOUS les sangliers trouvés morts ou détruits
- élimination de tous les cadavres via le clos d'équarrissage
- mesures de biosécurité renforcées



4 - PLAN D'ACTION SI CAS CONFIRME(S)

- Communication
- Délimitation ZI
- Mesures en ZI
- **Mesures cynégétiques en ZI**
 - en cas de crise, adaptations possibles au niveau législatif (cfr AGW)
(DNF, M. VILLERS, Task Force ASF 29/03/18)
 - informer les chasseurs
 - **éviter la dispersion des animaux en ZI :**
 - interdire chasses en battue et le nourrissage
 - promouvoir une chasse individuelle par des chasseurs formés
 - **éliminer les cadavres infectés le plus rapidement possible** et désinfecter la zone
 - **respecter des règles de biosécurité** strictes pendant les activités de chasse



MERCI POUR VOTRE ATTENTION